



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 42089

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des langues anciennes et de la filière littéraire dans les lycées. Le projet de réforme du lycée réduisait la place réservée à ces matières et plus généralement aux disciplines littéraires. La version originelle du projet ne permet pas aux élèves scientifiques de choisir l'apprentissage des langues anciennes, instaurant de fait une concurrence entre les enseignements scientifiques et les humanités, confirmant ainsi la tendance à la marginalisation des langues anciennes. Au demeurant celles-ci font partie de notre patrimoine culturel national et européen et sont intimement liées à l'étude de notre langue nationale. Il lui demande si, dans le cadre de la prochaine concertation sur la réforme du lycée, le Gouvernement entend reconsidérer la place des langues anciennes dans les formations initiales du second cycle de l'enseignement secondaire et réaffirmer leur place dans notre patrimoine culturel et linguistique.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale mesure toute l'importance de l'enseignement des langues anciennes pour la formation culturelle des élèves de collèges et de lycées. Il n'est donc pas dans ses intentions de limiter la place de ces disciplines dans l'enseignement secondaire. Concernant le lycée, le ministre a décidé de surseoir à la mise en oeuvre de la réforme de la classe de seconde initialement prévue à la rentrée 2009 afin de pouvoir prolonger la concertation avec l'ensemble des partenaires sociaux et des lycéens, en abordant tous les sujets et notamment l'équilibre respectif des disciplines. Il a chargé Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques, de conduire ce travail. Dans ce cadre, le statut des langues anciennes, langues de culture, sera bien évidemment évoqué dans la proposition faite par M. Descoings afin que la pérennité de ces enseignements puisse être assurée.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42089

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2009, page 1481

Réponse publiée le : 19 mai 2009, page 4915